

LE TEMPLE MAÇONNIQUE DE PHILIPPE-ÉGALITÉ A VILLERS-COTTERÊTS



Après avoir fait une trentaine de mètres dans la rue Tronchet (ancienne rue des Buttes), en partant de la rue Demoustier, (ancienne rue de Noue), on trouve sur la gauche un vaste terrain en jardinage clos de murs qui vient d'être acheté en 1957 par des particuliers cultivant les jardins. Il y a cinquante ans une grande porte en bois fermait encore ce terrain.

Au 18^e siècle ce terrain faisait partie d'un grand clos connu sous le nom du Cent Suisse ou clos Jean Manglart ; un peu plus tard on l'appela le clos de Romainville, du nom de celui qui par sa femme l'avait hérité de son grand oncle Manglart. On l'appelle actuellement le « clos de Romainville ».

Dans l'angle extrême droit, une sorte de petit pavillon carré construit en pierres attire l'attention et si on l'examine de plus près ou si on y pénètre on se pose la question de son usage primitif.

Une controverse existe sur l'usage qui était fait du bâtiment qui se trouve au bout du terrain. Les uns pensent qu'il a été fait pour resserrer les outils de jardinage et des légumes dans le sous-sol.

Une personne m'a affirmé que c'était la morgue de l'ancien cimetière.

Ces suppositions sont inexactes et j'ai pensé qu'il vous serait agréable que je vous fasse part des indications que j'ai pu recueillir dans un travail de Roch sur les rues de Villers-Cotterêts, en l'occurrence sur la rue Tronchet.

Il nous dit qu'en 1910 une cotterézienne qui y avait joué toute jeune, vers 1855, lui avait raconté ses souvenirs d'enfance. Dans la salle existait une grande cheminée de pierre, aujourd'hui disparue. Sur les murailles on pouvait voir encore des parties de peinture à demi effacées, bleues, jaunes, rouges, représentant des scènes à personnages et des attributs bizarres, ce qui n'était pas sans étonner ses yeux d'enfant, d'autant plus que la salle et le sous-sol ne servaient qu'à ranger des outils de jardinage.

Dans quel but et pour quel usage fut construit ce pavillon ; quelle fut sa destination première ? Nul ne saurait sans doute

le dire. Mais ce que Roch affirme c'est qu'il « couvrit » les travaux de la première loge maçonnique, installée à Villers-Cotterêts, d'où sans nul doute les peintures murales qui doivent rappeler les symboles du rite maçonnique.

La loge cottesrézienne fut installée en février 1787 sous le vocable de loge Carolina ; son premier vénérable fut le sieur Nicolas Lalitte, Maître de l'hôtellerie du Dauphin et Syndic du Bourg. Les autres officiers de la loge étaient Onébert Guillot, Fabio Marsaux, Nicolas Melaye, Jean Niguet, Deviolaine, Inspecteur des Forêts, Eléonore Picot sans doute père du fermier Picot de Noue, de Picot de l'Épée et de Picot l'Avocat, Camberlin, Paul Quenoble, Cosme Perrault, Parisis, Claude Labouret et Jean Antoine Papillon.

Vers la fin de 1787 le duc d'Orléans (Philippe Egalité) exilé à Villers-Cotterêts, s'affilia, ainsi que son chirurgien, Marsolan, à la loge Carolina. Le Duc assista fréquemment aux « tenues » (réunions) de la Loge. Il s'y rendait toujours à pied, par les bâtiments du Vautrait et du Manège, puis la cour de l'Hôtel du Sauvage. Il traversait la rue de Largny, puis l'hôtel du Dauphin, et par le vaste enclos (parc Salanson) qui lui appartenait, le « Frère Egalité » gagnait discrètement la rue des Buttes et la loge de Romainville. Un peu plus tard le duc fit transférer la « loge » dans un local du château qui, vers 1860 était encore appelé « salle des Francs-maçons ».

Il peut nous paraître aujourd'hui étonnant qu'un prince du sang comme le duc d'Orléans ait accepté en 1772 la grande maîtrise de la Franc-maçonnerie ; mais cette institution avait à l'époque un caractère philosophique qui l'apparentait à tout le mouvement des encyclopédistes et présentait des caractères fort différents de ce que nous pouvons concevoir aujourd'hui.

Dans son ouvrage sur la Franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII^e siècles, publié en 1935, M. Bernard Fay nous montre le rôle capital de la grande noblesse lors de l'organisation de la maçonnerie en France : En 1738 pour la nomination du premier grand maître, le choix se porte sur Louis de Pardaillan, duc d'Antin, duc d'Épernon, gouverneur de l'Orléanais. A sa mort en 1743, son Altesse Sérénissime Mgr le Prince Louis de Bourbon-Condé, Maréchal des armées du Roi « reprit après lui sa grande maîtrise ...et aussi sa maîtresse Mlle Le Duc, de l'Opéra ». Il ne venait à l'idée de personne qu'à la mort de ce dernier la grande maîtrise ne revînt pas à un des grands du royaume.

D'ailleurs, en même temps que Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres, acceptait d'être grand maître, Anne Charles Sigismond de Montmorency, duc de Luxembourg, premier baron de France et brigadier des armées du Roi, devenait administrateur général du Grand Orient, second poste de la hiérarchie.

M. Bernard Fay nous précise en outre qu'à la fin du XVIII^e siècle parmi les vénérables il y avait 48 grands seigneurs, et que l'on trouvait parmi les maçons les plus grands noms de

France : Rohan - La Rochefoucauld - Noailles - Polignac - Montmorency - Ségur, ainsi d'ailleurs qu'une bonne partie du corps diplomatique.

« En Angleterre ce ne sont même plus des ducs qui occupent » la grande maîtrise, la famille royale s'y installe. Après le » duc de Manchester de 1777 à 1782, c'est le duc de Cumberland, fils du prince de Galles, qui lui succède et reste grand » maître jusqu'à sa mort. De 1790 à 1813 c'est le prince de » Galles lui-même qui est grand maître ».

Les loges maçonniques réunissaient ainsi des membres de la haute noblesse attirés par les idées philosophiques du jour, et des membres du tiers-état comme les savants Condorcet, Lacépède ou Bailly, le sculpteur Houdon, et de futurs membres des assemblées révolutionnaires comme Danton, Petion ou Sieyès. Il y avait même des noms ecclésiastiques et M. Bernard Fay nous précise que le clergé dirigeait 27 loges.

La guerre d'indépendance des Etats-Unis amena dans la maçonnerie une grande fermentation des esprits d'autant que trois de ses membres y avaient joué un rôle prépondérant : Washington, Franklin et Lafayette qui fut reçu aux Etats-Unis à la loge « Union américaine ». Nous en retrouvons les conséquences au début de la Révolution.

Pour en revenir à notre modeste sujet je ne vous citerai pas l'acte d'acceptation du duc d'Orléans en 1772. Le texte intégral comporte en effet beaucoup de dates et de formules obscures et peu compréhensibles pour les non-initiés. La déclaration du duc d'Orléans se termine de la façon suivante : « En foi de quoi son Altesse Sérénissime a signé le procès-verbal d'acceptation ».

Pour ne pas demeurer en reste, la duchesse de Chartres, femme du précédent, s'affiliait à la loge de la Folie Triton, le 28 février 1776. La très pieuse duchesse était alors âgée de 23 ans.

Cela correspondait d'ailleurs à la conception de l'époque : le chevalier de Beauchêne avait proposé en effet pour les dames quatre grades : apprentie - compagne - maîtresse et maîtresse parfaite. Cette organisation, conforme à la galanterie française, ne fut acceptée officiellement qu'en 1774. La duchesse de Bourbon est grande maîtresse en 1780 ; la princesse de Lamballe lui succédera.

« Avec 1792 et 1793, avec les massacres et les guerres extérieures, la franc-maçonnerie se recroqueville ; les loges se » ferment l'une après l'autre, jusqu'au jour où le grand maître, » le duc d'Orléans, la désavoue publiquement et la renie. »

En 1793, le duc d'Orléans devait être guillotiné. Le couperet n'était pas franc-maçon, encore moins libéral, mais « égalitaire ».

Eugène TOUPET,
*Vice-Président de la
Société Historique de Villers-Cotterêts.*